

Hélène CHÉRONNET

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les 27 et 28 janvier 2021, à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) se sont tenues les 21^e journées de valorisation de la recherche intitulées « Situations de délinquance, Parcours, Désistance » coordonnées par H. Chéronnet et T. Léonard. Elles ambitionnaient de partager, avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, l'état des connaissances issues de la recherche en sciences humaines et sociales relatives à la place de la désistance dans des parcours de jeunes en situation de délinquance.

Avant de revenir sur l'apport de ces journées et la façon dont elles ont nourri des questionnements ultérieurs qui ont donné naissance à cet ouvrage, proposons déjà une première définition du concept de désistance et tentons de contextualiser brièvement son émergence tant dans sa mise sur agenda que dans le monde de la recherche académique française, les deux phénomènes étant bien souvent en interaction. M. Mohammed caractérise la désistance comme un processus qui se met en œuvre lorsque les individus s'engagent progressivement dans des relations stables, avec la société dite conventionnelle ; lesquelles mènent à une participation sociale (Mohammed, 2012). Pour X. de Larminat (2019), les sorties de délinquance doivent être pensées en termes de désengagement afin d'articuler l'analyse des mutations de l'action publique et celle des changements biographiques. On pense alors, avec le terme de désengagement, aux recherches relatives aux sorties de carrières déviantes. On peut ainsi mentionner les travaux de R. Castel portant sur la sortie de la toxicomanie (Castel, 1998), ceux d'O. Filleule relatifs au désengagement militant (2005) ou encore ceux de Marie-Andrée Provencher sur les parcours de sortie de prostitution (Provencher *et al.*, 2013).

Suite à un contexte de crise sécuritaire entre 2004 et 2012, la récidive a essentiellement été abordée sous l'angle de la dangerosité et de la gestion des risques (de Larminat, 2019). S'intéresser à la récidive et à sa prévention revenait à se focaliser sur le risque criminel, sur la persistance d'un certain nombre d'individus à adopter un style de vie transgressif (Mohammed, 2012). L'émergence d'un champ de recherche, prenant pour objet la désistance, correspond donc

à un changement de paradigme dans les politiques publiques de sécurité. La conférence de consensus, relative à la prévention de la récidive, témoigne de ces évolutions (2013). Les recommandations s'orientent vers une politique de limitation de l'incarcération et de développement des aménagements de peine. Il s'agit de viser en priorité l'insertion ou la réinsertion des personnes qui ont commis une infraction. L'accent est mis sur le développement d'outils d'évaluation censés favoriser l'individualisation des méthodes de prise en charge personnes sous main de justice. Prévu par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, avec pour mission d'analyser scientifiquement la récidive et les sorties de délinquance, l'observatoire de la récidive et de la désistance peine à être installé. Il est créé par décret du 1^{er} août 2014 pour être finalement supprimé en décembre 2020.

Les raisons pour lesquelles des individus s'éloignent d'une « carrière délinquante » et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour y parvenir restent, jusqu'il y a environ une dizaine d'années, des questions peu explorées dans le contexte français (Mohammed, 2012). M. Mohammed y voit un effet des priorités que se sont historiquement assignées les sciences du crime en se focalisant sur l'enrôlement et le passage à l'acte, puis, à travers le thème de la récidive, sur celui de la persistance. À des préoccupations sécuritaires, vient s'ajouter une imposition de problématique par les sciences sociales qui porte davantage l'attention sur « comment devient-on délinquant », plutôt que sur « pourquoi quitte-t-on la délinquance ? »

Dans le contexte français, ce dernier a contribué à la diffusion du concept de désistance d'abord par la rédaction d'une thèse (2007) puis par la publication, avec le soutien de la Protection judiciaire de la jeunesse, d'un ouvrage réunissant des contributions de chercheurs français et anglo-saxons (Mohammed, 2012). On notera également la parution de l'ouvrage de P. Mbanzoulou *et al.* (2012) davantage centré sur une population d'adultes sous main de justice. Depuis, la publication d'un ouvrage collectif, constituant un apport important dans le champ, a rassemblé des contributions se donnant pour projet de comprendre, au-delà des seules interventions pénales, les multiples configurations des sorties de délinquance (Gaïa, de Larminat et Benazeth, 2019). De même, la thèse récente d'Alice Gaïa (2022) permet d'analyser et de restituer des parcours de désistance comme des continuums fragmentés où se côtoient des expériences professionnelles disqualifiantes et des phases de débrouille.

Ces savoirs se sont peu diffusés dans le monde des professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse et ce même si la grammaire pénale de cette administration semble évoluer vers une prévention de la récidive des mineurs délinquants. Alors que dans les pays anglo-saxons se sont développés des travaux portant sur l'évaluation et sur l'utilisation d'outils promouvant les principes d'une intervention efficace auprès des populations délinquantes, peu de recherches se sont intéressées à la réception des modèles d'intervention tels

que Risque-Besoins-Réceptivité (RBR) ou encore le Good Lives Model (GLM). Le premier d'entre eux se centre sur l'évaluation des risques de récidive et des besoins criminogènes ainsi que sur la disposition du sujet à les travailler. Tandis que le second, en réponse aux critiques adressées au modèle RBR, envisage davantage de prendre en compte les besoins de la personne d'un point de vue holistique; le passage à l'acte représentant un élément parmi d'autres priorités existentielles. Les deux modèles ne mettent pas le même accent sur le passage à l'acte mais chacun d'entre eux vise à construire des points d'appui pour sortir de la délinquance notamment en mobilisant les réseaux susceptibles de soutenir ce désengagement (Filippi, 2020).

En France, sans être exhaustif quant à cette perspective, on peut toutefois citer les travaux d'A. Hirschelmann relatifs à la manière dont les professionnels (conseillers de probation et d'insertion professionnelle – CPIP – magistrats, psychologues et psychiatres experts) évaluent la dangerosité et les risques délinquants (Hirschelmann *et al.*, 2013) et aux pratiques qui se développent dans le champ de la probation (Hirschelmann *et al.*, 2016). Ces recherches ont également porté sur les activités d'évaluation des magistrats et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) [Herzog-Evans, 2012a et 2012b], ou alors sur celles des CPIP accompagnant les majeurs auteurs d'infractions (Benbouriche *et al.*, 2012 ; Vanderstukken et Benbouriche, 2014).

Toutefois, la désistance n'est pas le simple envers de la récidive écrit P. Robert. Les prédictions de dangerosité ne renseignent pas sur le jeu des facteurs qui interviennent dans l'entrée et dans la sortie de la délinquance¹. La désistance ne dépend pas que du système de justice pénale; les autres institutions sociales ont un rôle de soutien à jouer. L'âge, la maturité, les liens sociaux et les identités ou récits individuels sont interconnectés et ont une influence sur la façon dont les personnes sont impliquées dans la délinquance ou s'en éloignent et se tournent vers l'intégration sociale. Il importe donc de développer des outils de mesure qui rendent compte de ces dynamiques et qui visent à évaluer le sentiment d'appartenance à la communauté, les changements dans l'identité, l'intégration sociale (McNeill, 2006). Pour X. de Larminat, « le désengagement ne doit pas être compris comme la cessation pure et simple de toute commission d'infractions, mais plutôt comme le produit du réagencement d'un mode de vie à l'issue duquel ces comportements perdent de leur importance tant objectivement que subjectivement » (de Larminat, 2019, p. 24). À l'identification de facteurs jugés favorables à la commission d'infractions ou à leur abandon, s'oppose ici la capacité à identifier les configurations dans lesquelles évolue chaque individu.

1. On peut se référer à l'analyse de P. Robert sur l'ambiguïté du terme récidive. ROBERT Philippe, « Les paradoxes de la récidive », Actes de la journée « La prévention des récidives : Évaluation, suivis, partenariats », *Criminocorpus*, n° 6, 2016, [En ligne].

Un certain nombre de questions ont émergé lors de la préparation de ces journées de valorisation de la recherche telles que : Comment un individu en vient-il à faire l'objet d'un étiquetage délinquant ? Quels sont les facteurs qui concourent à ce que, parmi des jeunes auteurs de délits, certains en viennent à être étiquetés comme délinquants et d'autres non ? Autrement dit, quelles sont les modalités de régulation de la délinquance par les politiques publiques et les institutions ? Comment les pressions des institutions pénales interviennent-elles sur la dynamique voire la structuration des parcours délinquants ? Dans quelle mesure les interactions avec les institutions peuvent produire des effets ambivalents voire parfois contre-productifs et potentiellement freiner le processus de désistance ?

Ces journées de valorisation de la recherche, par l'approche pluridisciplinaire du phénomène mais également par des échanges internationaux ont permis de formaliser un premier axe problématique que l'on peut ainsi qualifier :

« *Dangerosité et gestion des risques versus soutenir des parcours de sortie de délinquance* ».

En effet, bien que l'on observe un changement dans les politiques publiques de sécurité, avec la loi pénitentiaire de 2009, qui vise la limitation de l'incarcération, le développement des aménagements de peine et des outils permettant l'individualisation des méthodes d'accompagnement des personnes, on voit se développer, en France, une philosophie pénale relative à la responsabilisation du mineur délinquant.

N. Sallée décrit la construction d'un nouveau modèle d'éducation sous contrainte, fondé à la fois sur l'imputation de la faute (responsabilité pénale spécifique applicable au mineur délinquant) et sur le processus de responsabilisation, assorti de la réintroduction de la sanction dans le champ de l'éducation. La reconfiguration des dispositifs de placement (non carcéraux et carcéraux) a eu pour conséquence de changer la place et le sens attribué à l'incarcération des mineurs dans la pensée éducative. L'incarcération, extrémité maximale de ce nouveau modèle d'éducation sous contrainte, devient partie prenante d'un *continuum* d'encadrement des mineurs (Sallée, 2014). Les travaux de S. Delarre, qui visent à mettre en évidence les effets de la réponse pénale sur les désistements juvéniles, font apparaître, non pas un durcissement de la justice pénale des mineurs mais un allongement des temps de probation dans les décisions judiciaires (Delarre, 2012a ; 2012b).

Au Québec, les politiques publiques en faveur des jeunes délinquants s'orientent davantage vers une justice prédictive notamment par la mise place « de nouveaux programmes probatoires en milieu ouvert visant à moduler l'intensité du suivi des jeunes en fonction d'une évaluation préalable standardisée de leur risque de récidive » (Sallée, 2020, p. 104). Ces dispositifs, qualifiés de

« surveillance renforcée » sont réservés aux jeunes considérés comme les plus à risques pour les troubles de l'ordre public. Ces orientations se traduisent par une mutation du travail de suivi de ces jeunes (Sallée, 2018). Tant en France qu'au Québec, l'enjeu se situe pour l'auteur, au sein des services de milieu ouverts, véritables outils du contrôle pénal. Il s'agit de contraindre, au-delà des murs de la prison, par des dispositifs qui permettent la gestion des manquements.

Revenant sur le terrain français, N. Sallée mentionne que, « dès son second article, le nouveau Code de justice pénale des mineurs (adopté par ordonnance le 11 septembre 2021 et remplaçant l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante) propose que “toute décision prise à l'égard d'un mineur en application des dispositions du présent code tend à assurer son relèvement éducatif et personnel et à prévenir la récidive [...]” ». La prévention de la récidive devenant ainsi l'une des finalités du système français de justice pénale des mineurs (Sallée, 2020, p. 107-108).

L'invitation à soutenir les programmes de désengagement de la délinquance et de réinsertion entre en tension avec une logique de gestion des risques, reflet d'une circulation internationale des savoirs, mobilisant des méthodes affichant une scientificité apparente (des outils actuariels supposés permettre d'évaluer les facteurs de risques et définissant une classe de besoins). L'adhésion des professionnels à une démarche accompagnant les processus de désistance ne passe-t-elle pas par une marge de manœuvre à trouver entre les seules finalités de l'institution (la prévention de la récidive où l'attention est portée sur les risques dans le cadre d'une gestion des flux) et le soutien au parcours de désistance par la mise en œuvre d'actions concrètes pour favoriser l'insertion ?

Dans ses recherches, F. McNeill pose les questions suivantes : « Que faisons-nous dans le système de la justice pénale, quels sont les effets de notre travail, quel impact avons-nous, et plus spécifiquement, faisons-nous du bien, les interventions des professionnels du système de justice pénale ont-elles une action bénéfique et réussissent-elles à faire la différence, soit dans la vie des personnes avec lesquelles ces professionnels travaillent, soit pour la communauté dans son ensemble ? »

Pour J. Shapland et A. Bottoms, la décision de sortir de la délinquance ne peut pas conduire automatiquement à un changement de comportement par la suite. Ce, parce que les individus cèdent à la tentation ou parce qu'ils ne parviennent pas à surmonter les problèmes concrets auxquels ils doivent faire face. Le processus de sortie de délinquance nécessite un cheminement cognitif, des ressources dans l'environnement social et le franchissement des divers obstacles que l'individu va rencontrer sur son chemin pour accomplir sa réorientation de parcours. Les auteurs identifient dès lors des constantes pour étudier les sorties de délinquance telles que l'*agency* (capacité d'agir), les conditions structurelles dans lesquelles la personne vit, le nombre et la nature des infractions commises au préalable (Shapland et Bottoms, 2019).

La question du changement se trouve au cœur des approches théoriques traitant de la désistance et une nouvelle série de question émerge à la lumière de ces travaux : Quelles significations ces jeunes attribuent-ils à leurs activités délictuelles ? Comment revendiquent-ils leur identité ? Comment cette dernière se modifie-t-elle au cours de la succession des interactions avec les acteurs du traitement social et pénal de la déviance ? Quelles sont les capacités de jeunes délinquants à se définir en dehors de leurs activités délictuelles ? L'expérience subjective de ces jeunes apparaît alors comme une des dimensions centrales de l'analyse pluridisciplinaire : Comment s'approprient-ils leurs parcours ? Que peuvent-ils en dire et comment s'investissent-ils dans la mise en récit ?

Dans le prolongement des questionnements ouverts par la préparation des journées de valorisation de la recherche et par leur déroulement même, le présent ouvrage vise à se saisir de ces questions dans une approche pluridisciplinaire qui fait dialoguer sociologues, politistes et psychocriminologues mais également des professionnels accompagnant des mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance dans son acception la plus large. La première partie de ce livre apporte une contribution à l'identification d'une marge de manœuvre permettant de rendre en compte l'expérience de l'individu et sa capacité d'agir au-delà des seules finalités institutionnelles.

Analyser les modalités de sorties de délinquance au-delà des seules interventions pénales, interroger la réflexivité de jeunes en situations de délinquance, accéder à leurs constructions narratives relatives requiert de ne pas se satisfaire d'une seule approche par les carrières. H. Chéronnet tente d'ouvrir une voie qui articule sociologie de la déviance et sociologie des parcours (Chéronnet, 2022). Initialement, la sociologie interactionniste, et plus précisément E. C. Hughes ne faisait pas forcément une distinction aussi nette entre carrière et parcours : « Je traiterai ici de la carrière au sens moderne et large de parcours suivi par une personne au cours de sa vie, et plus précisément au cours de la période de sa vie pendant laquelle elle travaille » (Hughes, 1996, p. 175). Becker s'appuie sur Hughes pour identifier ce que ce concept recouvre : « Dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisation de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification des diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive » (Becker, 1985, p. 126). J.-C. Chamboredon, dans son article désormais classique, identifie la dimension objective de la carrière des jeunes délinquants par la définition que l'institution donne d'eux en les situant dans l'échelle des traitements possibles (Chamboredon, 1971, p. 370).

Mobiliser ce concept dans l'observation nous apporte des éléments sur l'enchaînement des positions occupées par un jeune face à la réaction sociale que suscitent ses comportements transgressifs. Pour J.-C. Chamboredon, ces

positions peuvent être mises en perspective avec un avenir objectivé. La carrière délinquante en tant qu'une série d'établissements et de situations juridiques qui marquent des degrés de délinquance nettement définis. La focale est alors portée sur les différents rôles dans la carrière. Il s'agit de rendre compte sociologiquement de l'enchaînement des situations qui conduisent à transgresser les normes et prendre le risque d'être étiqueté comme délinquant (Chamboredon, 1971). A. Lauret, dans l'accompagnement qu'elle propose à des jeunes engagés dans le trafic des drogues et faisant l'objet d'une mesure judiciaire, fait le constat que cet engagement représente pour ces jeunes la possibilité de parcourir les étapes d'une carrière professionnelle. Dans sa contribution, elle se pose la question d'une inflexion de cette carrière, notamment par la conversion d'habitus déviants en compétences dites conformes (partie 1).

Si carrières et parcours paraissent s'apparenter dans la littérature sociologique, des concepts tels que temporalité, tournants de l'existence, ruptures biographiques et chocs biographiques nous semblent présenter un intérêt heuristique pour analyser les parcours de sortie de délinquance. L'article de M. Dumollard cherche à saisir comment les temporalités, qui traversent la transition vers l'âge adulte s'articulent dans la construction des parcours juvéniles, et à établir leurs liens avec l'éloignement de la délinquance (partie 1).

Étant donné que la situation de délinquance ne s'apparente qu'à une étape dans la biographie de la plupart des jeunes concernés, nous avons tendance à considérer que la carrière déviante ne représente qu'une des modalités du parcours. Une approche sociologique des parcours conduit à prendre en compte des données biographiques en explorant plusieurs scènes de la vie sociale (familiale, amitiés, travail, engagements, loisir). C'est ce que fait G. Teillet en se concentrant sur le dernier moment du parcours et en examinant l'articulation de la justice pénale avec d'autres institutions et les incidences sur les parcours (partie 1).

Dans l'acception interactionniste, les carrières ne sont pas envisagées comme des processus linéaires. On peut notamment revenir sur le concept de « tournant de l'existence » en tant que déroulement de la vie des individus selon un certain ordre, pour une part, choisi, manifeste, voulu et institutionnalisé mais pour une autre part se déroulant en dehors de la carrière des intéressés ; permettant de prêter attention aux changements qui opèrent la réorientation d'un processus et de tenter d'accéder à une expérience sociale « vue de l'intérieur », à la définition de la situation par l'acteur lui-même (Hughes, 1966). Pour A. Abbott les *turning points*, en tant que processus d'une certaine durée, entraînent des changements fondamentaux dans les parcours de vie. Leur analyse ne peut donc se faire qu'après les faits, quand une nouvelle trajectoire est clairement établie. Les choix auxquels procède l'individu ne relèvent pas d'un acte isolé mais d'un acte accompli dans le contexte des choix qui sont faits parmi une multiplicité d'autres (Abbott, 2010, p. 187).

La sociologie des parcours de vie, en s'intéressant aux situations d'imprévisibilité, de contingence et d'événements, va conceptualiser la notion de rupture biographique qui induit des changements imprévisibles, importants et brutaux dans la vie des individus (Bidart, 2006).

L'analyse biographique de parcours de jeunes en situation de délinquance peut s'alimenter d'une réflexion sur la socialisation : confronté à des médiatisations différentes du monde (la famille *versus* la famille d'accueil ou l'établissement, l'école *versus* l'établissement de santé mentale, etc.) l'enfant, au cours de sa socialisation primaire, peut se trouver face à des choix d'identités relevant de différents mondes plutôt que de différentes versions du même monde. Les auteurs parlent de processus d'alternation (Berger et Luckmann, 1986, p.279) ou de « chocs biographiques » pour qualifier des processus de conversion offrant des changements radicaux dans un parcours, pour « désintégrer » une réalité massive intériorisée (Dubar et Nicourd, 2017, p. 55).

Si toute trajectoire comporte des ruptures socialement programmées ou non, si pour la plupart des individus des dispositifs d'amortissement des ruptures existent, comment cette question particulière s'incarne-t-elle dans le parcours de jeunes en situation de vulnérabilité sociale ? Comment peut-on décrire les différents chocs biographiques auxquels ces jeunes doivent faire face et les nouveaux modes de socialisation auxquels ils sont confrontés ? Comment l'incertitude (transition vers la vie adulte, avenir professionnel, logement...) traverse-t-elle des parcours de jeunes caractérisés par l'aspect multiforme des problèmes sociaux (Muniglia, 2016) rencontrés et par des interactions avec des institutions du contrôle social qui peuvent contribuer à la dégradation de l'identité par le jugement et la condamnation ? L'enchaînement de ruptures caractérisant les situations des jeunes dont il est question permet-il d'envisager des parcours qui s'affranchissent des activités délinquantes et d'identifier des facteurs favorisant le désengagement ? C'est à ces questions que tente de répondre H. Chéronnet quand elle interroge les effets de l'enchaînement des ruptures biographiques sur les sorties de délinquance (partie 1).

Les débats engagés lors de ces journées de valorisation de la recherche, ont permis de confirmer, dans la continuité des travaux des psychocriminologues, que changer de point de vue sur l'individu, c'est éviter de le réduire à des facteurs de risques qui, de surcroît, tendent à le figer dans des catégories. Les facteurs de protection et de résilience sont également à considérer. La troisième partie de l'ouvrage revient sur l'enjeu majeur que représente désormais, pour les professionnels, un travail autour de la désistance. Elle interroge les effets des programmes reposant aujourd'hui majoritairement sur une approche cognitivo-comportementale, reconnue actuellement, sur le plan scientifique, comme la plus probante. Ces programmes, considérés comme innovants, n'affichent pour l'instant que des résultats immédiats et la question des possibles effets négatifs – à plus ou moins long terme – pour l'individu est rarement

posée. Ils privent pourtant la désistance de son processus et de sa garantie de pérennisation (Hirschelmann, 2021). Ainsi, pour les psychocriminologues, le processus de désistance doit prendre en compte le remaniement psychologique auquel la personne accède ainsi que les interrogations relatives au soutien et à la pérennisation de ce changement. À quel prix obtenir un changement alors que ce dernier peut entraîner une diminution des défenses psychologiques de l'individu mais également une augmentation des risques ?

Si les travaux criminologiques interrogent le « point tournant » comme une décision ou un choix que la personne effectue à l'occasion d'un nouvel événement de vie, une rencontre ou suite à un travail d'introspection ou de remise en question (Maruna et Farrall, 2004), les modalités psychologiques précises restent encore peu étudiées. De quelle manière, alors, sollicite-t-on et soutient-on le sujet dans un processus de conversion ?

Pour S. Maruna, l'abandon de la délinquance nécessite non seulement des changements de situation sociale mais aussi des changements cognitifs et d'identité personnelle. Il décrit le virage biographique opéré par d'anciens contrevenants dans un parcours hors de la délinquance. Par le biais d'un *script de condamnation* ou de la *rédemption*, le désistant va entamer un processus de réécriture de son passé afin de le reconnecter à son identité actuelle. Il s'agit de réévaluer le mode de vie passé en fonction du présent, des aspirations et du projet de vie (Maruna, 2001).

Dans ses recherches, A. Hirschelmann a montré que la prison pouvait développer des initiatives en faveur d'une réinsertion des détenus telles que les quartiers de peine aménagée. Cependant les objectifs de ces projets, plutôt innovants, se confrontent au défaut de soutien du détenu hors de l'espace carcéral et à la désignation sociale qui cantonne la personne à son statut de condamné. Envisager la réhabilitation nécessite donc de prendre en compte leurs conditions sociales d'existence. Comment combler le fossé qui existe parfois entre les intentions des institutions et les ressources du milieu d'appartenance des individus ? (Hirschelmann, 2019).

Ainsi, cette troisième partie a pour ambition de poser les bases d'une approche globale, contextualisée et individualisée de la désistance. Les différentes contributions envisagent le soutien aux parcours de désistance dans une double perspective :

- Œuvrer à la réhabilitation personnelle ou psychologique du détenu. Toutefois, cette piste n'est pas suffisante pour conduire à la réintégration de l'individu.
- Viser la réhabilitation sociale par la manifestation d'une volonté de la société de « décoller » l'étiquette « délinquant » de ceux qui ont réussi ou essayent de s'amender afin de les réintégrer et de les rattacher au tissu social.

A. Hirschelmann et C. Blatier reviennent sur les objectifs d'un certain nombre de programmes, relatifs au soutien des sorties de délinquance, qui ont pour point commun de sensibiliser au rapport à soi et aux autres, cherchent à ouvrir des perspectives réalistes et à développer des compétences prosociales. En référence aux travaux de S. Maruna, pour qui la croyance en un « soi fondamental », le sentiment de maîtrise de sa destinée et le désir d'être utile, constituent des facteurs essentiels pour s'engager dans un processus de conversion, les autrices soulignent que ces programmes visent à retrouver le moi authentique et à instaurer une relation basée sur la confiance. Leur évaluation témoigne, au-delà de l'activité proposée, de l'importance des effets de la rencontre, notamment en ce qui concerne le respect dans la relation, tant pour les personnes détenues que pour les professionnels eux-mêmes.

Pour les autrices, ce tournant, qui s'incarne dans une évolution des représentations de la peine, basé dans les dispositifs et les pratiques professionnelles sur l'espoir, la responsabilisation mutuelle et le nécessaire respect des personnes détenues, renouerait avec les méthodes développées par la psychologie humaniste (développée par C. Rogers dans les années cinquante) et inspireraient aujourd'hui, au-delà la psychologie, le champ social. Appliqués aux mineurs, ses principes ont moins une vocation éducative qu'elles ne visent de manière plus holistique la construction de la personnalité et une vie autonome (partie 3).

Si les programmes mentionnés *supra* misent sur les effets de la rencontre dans l'accompagnement de la capacité à changer et à infléchir un parcours de délinquance, les prescriptions institutionnelles affirment la nécessité de prévenir la récidive par la promulgation de la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, la nécessité. En lien avec des critères supranationaux, cette loi recherche l'efficacité des sanctions pénales et invite à la mobilisation de démarches probantes. Le recueil de renseignements socio-éducatif, utilisé à la Protection judiciaire de la jeunesse, propose une « photographie » de la situation familiale, scolaire et sociale du mineur au démarrage de la procédure pénale. Réalisé dans un cadre contraint et des délais restreints, le rapport est le fruit d'une démarche de recueil d'informations aux fins de formuler une proposition éducative et d'éclairer le magistrat dans sa prise de décision.

Les prescriptions internationales, supranationales et nationales relatives aux modèles criminologiques internationaux valorisent deux types de modèles internationaux déjà évoqués : le RBR et le Good Lives Model. Le premier, dans une approche globale de l'évaluation de l'individu, envisage la prise en compte de facteurs criminogènes directement liés au comportement qualifié de criminel mais prend également en compte le principe de réceptivité, c'est-à-dire le fait de déployer des interventions en fonction des habilités cognitives et psychosociales des individus placés sous main de justice. Pour le RBR, le principe de réceptivité

considère comme fondamentale la capacité de la personne à nouer une alliance de travail ou thérapeutique avec le professionnel. Le second, plutôt que de s'attacher à la gestion du risque, vise à l'acquisition de ressources par la personne et à la réduction de la récidive en tant qu'obstacle à l'accomplissement personnel et non en tant que cible de la prise en charge (Filippi, 2020).

Dans leur contribution, E. Dieu et ses collègues envisagent un travail avec le mineur sur la réceptivité des facteurs de risque et de protection à travers des besoins à accomplir dans son « plan de vie futur ». Ils proposent ainsi de déplacer l'intérêt du professionnel et de celui de l'utilisateur de la problématique judiciaire passée vers un accomplissement personnel et social à venir. Ces chercheurs présentent la place qu'occupe le « GLM intégré » dans le processus de désistance et dans l'accompagnement des mineurs auteurs d'infractions en France.

Les auteurs formalisent ainsi une voie entre finalités institutionnelles et prise en compte du développement de l'individu. Dans un modèle compréhensif général du pouvoir d'action du mineur sur sa vie (*agency*), les auteurs s'efforcent de prendre en considération les facteurs dynamiques de risques de récidive et les facteurs de protection. Selon eux, ces orientations dans l'analyse, mobilisant les données probantes, permettraient de respecter les orientations internationales, tout en y donnant du sens ; la démarche se voulant qualitative, en considérant le mineur dans son environnement particulier. C'est dans la perspective de cet accompagnement du « Plan de vie » du mineur que les auteurs identifient la place des perspectives temporelles, tournées vers le futur, et des méthodes possibles pouvant soutenir à la fois l'adhésion du mineur et sa réceptivité au suivi (partie 3).

Parfois, la question de la désistance se pose aussi à partir d'une phase d'incarcération. Comment cette dernière peut-elle prendre sens et conduire à une trajectoire alternative du mineur, interroge Pascal Lebas, à partir de l'exemple de la prison de Ploemeur et de son quartier accueillant des mineurs. La confrontation à un cadre institutionnel spécifique, à une organisation et à une structure particulière, peut, sous certaines conditions, constituer un espace dynamique de prise en charge offrant une possible inflexion de trajectoire d'existence pour le mineur. Pour l'auteur, la trajectoire délinquante ne se réduit pas à la seule dimension judiciaire au sein de laquelle des sérialités infractionnelles pourraient se lire comme récidive, répétition et répétition. L'expérience carcérale, au quotidien, livre des éléments, contextuels et opportuns, par lesquels des aménagements se réalisent sous la forme d'une résistance à ce qui insiste historiquement dans l'expérience de vie de l'adolescent. L'accompagnement coordonné des professionnels et le cadre cohérent qu'ils constituent représentent une condition *sine qua non* pour que celui-ci prenne sens et conduise cet adolescent à inventer de nouvelles positions d'existence, rompant ainsi avec une dangerosité pour eux-mêmes et pour les autres.

Après avoir examiné cette voie plus ou moins étroite entre des programmes de gestion des risques et des approches qui se décentrent des institutions voire qui composent avec elles pour développer les capacités d'agir de l'individu, notons avec les résultats des recherches anglo-saxonnes qu'il est difficile pour les jeunes contrevenants de s'engager seuls dans un parcours de désistance. Ce, d'autant plus que les institutions endossent un rôle actif dans la gestion des risques. Dans quelle mesure les interactions avec les institutions peuvent produire des effets ambivalents et potentiellement freiner le processus de désistance ? Nous identifions ainsi un second axe problématique qui structure cet ouvrage collectif.

« *Se focaliser sur le risque criminel et sur la persistance de la transgression versus agency des individus et processus de désétiquetage des institutions* ».

La question des sorties de trajectoires délinquantes, soulève plusieurs grands questionnements éthiques et méthodologiques. Elle pose tout d'abord des questions relatives à la mesure : Comment mesurer, évaluer une sortie de délinquance ? Pour ce faire, sur quel phénomène se concentrer ? Plus globalement comment isoler l'incidence d'une intervention institutionnelle parmi d'autres ? Comment rendre compte de l'impact d'une rencontre particulière dans une trajectoire de vie ? Quels registres du parcours des mineurs sont éclairés par ces outils, lesquels sont-ils laissés dans l'ombre, quelle est la place laissée au point de vue du mineur, à sa subjectivité ?

Décider d'une temporalité nourrit des enjeux méthodologiques. Observer une sortie de délinquance, oui mais jusqu'à quand ? Doit-on définir des seuils ? Faut-il plaider pour le respect du droit à l'oubli à l'égard de ces jeunes ? Ces questions sont d'autant plus complexes qu'elles s'inscrivent dans l'essence même de la mission éducative de manière générale, à savoir celle d'un temps long et suffisant pour soutenir l'engagement vers la désistance mais qui, en même temps, n'entrave pas l'accès à la prise d'autonomie.

Étudier les sorties de délinquance implique de définir ce qui constitue une sortie et quel type de délinquance cible-t-on ? Faut-il, privilégier un état d'abstinence ou une tendance à la décroissance significative des délits ? Faut-il mesurer les sorties à partir des données administratives en se fiant aux capacités de repérage du monde du pénal ou bien partir des déclarations et des récits des enquêtés eux-mêmes ? La définition de ce qui constitue les sorties de délinquance recouvre des enjeux analytiques et méthodologiques majeurs et les définitions et les méthodes sont intrinsèquement liées (Mohammed, 2012). Au-delà des débats induits par des approches disciplinaires différentes : analyse de la réaction sociale à la déviance *versus* criminologie du passage à l'acte, est-il possible de créer des outils susceptibles d'évaluer et de soutenir les parcours de désistance ?

C'est, entre autres, au traitement de ces questions que s'attache la deuxième partie de cet ouvrage. Quelles sources peuvent être mobilisées? Au niveau quantitatif, la statistique judiciaire constitue une des ressources principales pour interroger les sorties de délinquance. Toutefois, on peut noter un certain paradoxe, à savoir que les orientations administratives, comme d'ailleurs celles de la recherche, exhortent à la mise en place d'études longitudinales et à la constitution de cohortes mais les bases de données ne sont pas toujours disponibles et, de surcroît, peu renseignées en dehors de l'enregistrement des infractions.

Ainsi le panel des mineurs, conçu initialement pour mettre à disposition des chercheurs des variables sociodémographiques (scolarité, fratrie, activité des parents, situation familiale, résidence Insee), recense peu d'informations utilisables se heurtant à la méfiance voire à la résistance des professionnels. Il représente, en revanche, un outil riche pour la reconstitution de carrières juridiques et donc des filières pénales dans lesquelles elles s'agrègent (Delarre, 2012). De surcroît, l'alimentation du panel des mineurs a été mise à mal par le passage des tribunaux de grande instance au logiciel Cassiopée, sur le champ pénal à partir de 2008, rappelant ainsi le lien fondamental qui se tisse entre la statistique publique et les logiciels que doivent renseigner des professionnels.

La mise en place du panel des jeunes suivis en justice (anciennement appelé panel des mineurs) et la possibilité d'accès aux données du logiciel Cassiopée, répondent notamment à une demande de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi plus largement à une recommandation du Conseil national de l'information statistique (Cnis) : « Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles². »

Des logiciels, à l'initiative des administrations, peuvent également constituer des ressources mobilisées par les chercheurs qui travaillent sur les trajectoires des jeunes. Toutefois, les finalités de pilotage administratif ne rejoignent pas toujours les préoccupations des chercheurs. Ainsi, le logiciel de gestion automatisée des mesures (GAME) ne permettait pas non plus de reconstruire des parcours en l'absence de données sociodémographiques renseignées par les professionnels.

Faire évoluer les perceptions des professionnels représente un défi majeur pour favoriser l'implémentation d'un nouveau logiciel « Parcours » et pour encourager un recueil de données permettant la mise en place des études longitudinales. C'est ce que montre A. Fillod-Chabaud dans l'entretien qu'elle mène avec J.-Y. Orlandi et S. Renault ; lesquels, en s'assurant de la coopération des

2. Avis de moyen terme n° 8 de la commission « Services publics et services aux publics ».

professionnels, en déconstruisant leurs représentations relatives à un outil de fichage des jeunes, envisagent ce logiciel non plus seulement comme un outil de pilotage de l'activité (centré sur les mesures dont les jeunes font l'objet), mais comme un soutien à l'action éducative (en éclairant le parcours du point de vue du jeune lui-même) [partie 2].

Toutefois, s'il est essentiel de bénéficier de données pour documenter les parcours de délinquance et de désistance, on sait depuis longtemps que la délinquance enregistrée ne recense pas la totalité de la totalité du phénomène délinquant. Ce à la fois parce que les individus développent des stratégies pour échapper au contrôle policier et judiciaire mais également parce que des populations sont davantage pénalisées que d'autres. Il importe donc de documenter le fonctionnement de la justice et sa perméabilité aux normes extra-juridiques (Vuattoux, 2014a).

Dans sa thèse, T. Léonard fait également le constat d'un traitement pénal particulièrement répressif des populations identifiées comme « Roms », mais montre l'existence de variations dans la pénalisation selon les configurations locales : dans certaines d'entre elles, des jeux complexes d'alliance entre une fraction des avocats et les journalistes locaux permettent de publiciser la critique du traitement discriminatoire dont peuvent faire l'objet les populations « Roms », ceci contribuant à infléchir les décisions des juges vers des peines plus proches de celles ordinairement prononcées (Léonard, 2014).

Prenant en compte les différences en œuvre dans la criminalisation des comportements ainsi que les différents filtres de disparition de certains individus au fil des procédures judiciaires – pour A. Vuattoux, il s'agit des adolescentes dont les comportements font davantage l'objet d'un traitement social que d'un traitement pénal (Vuattoux, 2014b) –, J. Halifax et T. Léonard analysent, en se basant sur un recueil de données dans le cadre d'une recherche récente (Chéronnet, 2022), les limites d'une analyse fondée sur les seules sources quantitatives, *a fortiori*, quand les données enregistrées le sont en bout de chaîne pénale, comme c'est le cas pour le casier judiciaire national. Ils envisagent des pistes méthodologiques pour tenter de contourner cette difficulté et argumentent en faveur d'analyses plus qualitatives venant compléter la démarche (partie 2).

On le constate, l'observation des parcours de désistance s'avère essentielle pour tenter d'ajuster au mieux les pratiques des professionnels aux besoins des jeunes en conflit avec la loi. J. Shapland et A. Bottoms mentionnent l'importance de ne pas s'en tenir qu'aux seules contraintes institutionnelles mais d'adopter également le point de vue de la personne afin d'examiner avec elle ce qui relève pour elle du champ des possibles et des alternatives crédibles. Ce, d'autant plus que les liens sont complexes entre délinquance, sortie de délinquance et victimation, et la sortie de délinquance ne conduit pas toujours les enquêtés à être moins victimes (Shapland et Bottoms, 2019).

S. Maruna et T. P. LeBel, portent, pour leur part, la focale sur le rôle joué par les instances du contrôle social dans le processus de désétiquetage, là où elles avaient contribué à la dégradation de l'identité par le jugement et la condamnation. Ces auteurs, préfèrent employer le terme de rédemption à celui de l'arrêt de la délinquance ; lequel implique l'absence de comportements délinquants à la suite d'un scénario délictuel alors que la notion de rédemption sollicite le regard de l'observateur et suppose qu'il pardonne et mesure la participation des accomplissements d'une personne (Maruna et LeBel, 2012).

Comment quitte-t-on un parcours de délinquance ? La question vaut d'être examinée à la lumière de la porosité des institutions et de leur rôle dans la reproduction des rapports sociaux de domination. Selon quelles modalités, des rapports sociaux spécifiques (notamment ceux de sexe, de classe et de race) influent-ils sur les parcours de désistance ? Comment ces rapports peuvent-ils s'articuler entre eux et ainsi renforcer la stigmatisation de certaines catégories de jeunes en situation de délinquance ? Quel rôle jouent les institutions dans le maintien d'une identité délinquante ?

Ce sont ces questions qui structurent l'entretien mené par Thomas Léonard avec trois chercheurs-es en sciences sociales. Il s'agit, dans cet article, d'explorer les modalités de la catégorisation chère aux sciences sociales. Dans quelle mesure les professionnels se réapproprient-ils les catégories institutionnelles ? Comment ces catégories orientent-elles les pratiques professionnelles et comment s'articulent-elles à d'autres types de catégorisations et notamment celles liées au genre, à la classe et à la race (partie 2).

Bien des travaux des chercheurs montrent la porosité entre les institutions et le monde social. Sans être exhaustif, on peut citer les apports de la sociologie carcérale et notamment les travaux de G. Chantraine pour qui les conditions de vie en prison n'apparaissent pas comme spécifiques à l'univers carcéral, mais plutôt comme le théâtre d'expression de formes exacerbées de rapports sociaux perceptibles à l'extérieur (Chantraine, 2004).

Dans le cadre de l'entretien mené par T. Léonard, les échanges croisés viennent rompre avec la représentation d'un traitement uniforme de l'ensemble des jeunes de la part des professionnels. Ceci peut expliquer que les stratégies mises en place par les jeunes sont elles-mêmes conditionnées par ces réponses différenciées. Les jeunes filles roms, selon A. Vuattoux, connaissent fréquemment la prison, pour de simples vols, y compris en l'absence d'antécédents pénaux. Elles subissent ainsi un traitement judiciaire d'exception, révélateur des discriminations multiples vécues par les Roms sur le territoire français. Différents rapports de pouvoir s'imbriquent dans l'exercice quotidien du droit et de la justice : les rapports de genre, de race, de classe se « co-constituent » et imprègnent les décisions de justice (Vuattoux, 2021).

Pour S. Houadfi, une prise en charge différente selon le genre articulée à une prise compte différenciée de la variable ethnique (interprété comme un carcan

culturel pour les filles et comme une menace pour l'environnement social pour les garçons) cantonnent ces jeunes soit à des catégories biologiques et/ou à des catégories ethniques. Ce au détriment même de toute individualisation dans les prises en charge (Houadfi, 2019).

R. Carlos s'intéresse à des jeunes placés en centre éducatif fermé. Elle montre qu'il s'agit principalement de jeunes de sexe masculin, de classe populaire et racisés, c'est-à-dire détenteurs de propriétés spécifiques à une race. R. Carlos observe une certaine homologie des positions entre d'une part des jeunes racisés réputés difficiles et, d'autre part, des professionnels dont les positions et les fonctions reposent sur une hiérarchie qui s'opère au carrefour des rapports de pouvoir de classe, de genre, de race et d'âge. Une position dominée, conséquence d'une hiérarchie raciale, peut se répercuter chez les jeunes et aboutir à des phénomènes de racisation (Carlos, 2020).

L. Solini *et al.* avaient déjà montré combien les rapports de genre structurent les relations en institution. L'affirmation caricaturale de l'appartenance de genre, désignée par les termes de « surcodage sexué », amène de jeunes détenus à reproduire des normes de genre dans une socialisation acquise avant l'arrivée à l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) et à maltraiter une jeune fille lors des rencontres sportives, avec la caution des surveillants. Les pratiques des professionnels, qui dissuadent la jeune fille d'empiéter sur « le terrain des garçons », contribuent à diffuser les normes en assignant cette adolescente à son genre. Ainsi, écrivent les auteurs de l'article, l'EPM échoue dans son projet humaniste de dépasser les rapports de domination entre filles et garçons (Solini, Neyrand et Basson, 2011).

Si, dans une perspective interdisciplinaire, on considère à l'intérêt de se placer du côté de la personne, que ce soit pour prendre en compte sa subjectivité dans son rapport à la loi et aux institutions ou encore pour examiner avec elles les alternatives crédibles en considérant les conditions sociales de ce changement, on entrevoit également combien les catégories des institutions, médiatisées par les pratiques des professionnels sont à l'œuvre et contribuent ainsi à se focaliser sur le risque criminel et sur la persistance de la transgression au détriment d'un encouragement au développement de l'*agency* de jeunes en conflit avec la loi. Le grand intérêt de cette contribution consiste à montrer comment ces rapports de domination s'articulent et viennent renforcer les discriminations.

Il s'avère nécessaire de prendre en compte les conditions de possibilités objectives qui structurent les trajectoires mais également d'interroger le rôle des institutions dans leur engagement à penser des modalités d'accompagnement susceptibles de ne pas reproduire la stigmatisation dont ces mineurs font l'objet. Aider ces jeunes en conflit avec la loi à envisager l'avenir, au-delà d'une identification à un parcours de délinquance, représente un enjeu majeur dans un processus de conversion qui fait appel à la volonté de l'individu mais également à la capacité des institutions à déconstruire des catégories qui ont pour effet

de qualifier les publics et de les figer dans une conception statique de la délinquance. Ce, alors que différents travaux montrent que ces jeunes ne récidivent pas forcément à l'âge adulte.

On l'aura compris, cet ouvrage représente bien plus que la publication d'actes d'un colloque. Pour rappel, il est problématisé autour de deux axes à savoir un premier axe qui pose la question de la tension entre la dangerosité et de la question des risques et la nécessité de soutenir des parcours de sortie de délinquance. Un deuxième axe contribue à éclairer la réflexion en pointant les possibles contradictions entre la focalisation sur le risque criminel et la persistance de la transgression et la volonté des différents acteurs de contribuer au processus de désétiquetage engendré par les institutions.

Il s'inscrit dans les travaux antérieurs, prend en compte les apports récents des recherches et fait le choix de trois angles d'analyse qui peuvent dialoguer les uns avec les autres :

- Mener la recherche du point de vue des intéressés, amène à considérer les parcours au-delà de la carrière déviante et de la carrière pénale et à examiner les modalités de socialisation à l'œuvre et leurs effets sur les sorties de délinquance (partie 1).
- Réfléchir aux accès aux sources, aux outils à mobiliser, aux catégories à l'œuvre permet de faire émerger des enjeux éthiques et méthodologiques et d'interroger les effets de catégorisation qui s'imposent à des jeunes pour qui s'engager dans le changement reste une épreuve difficile (partie 2).
- Envisager la sortie de délinquance comme un processus qui s'engage à partir du cadre institutionnel, sur la base d'un travail clinique avec les professionnels et d'une recherche d'alternatives crédibles et signifiantes pour la personne augurerait d'une réelle évolution dans la conception de la peine et d'un nouveau contrat social entre les institutions et les personnes détenues qu'elles soient majeures et mineures (partie 3).

Cet ouvrage présente l'ambition d'explorer la résonance des travaux anglo-saxons dans le contexte français mais également de poursuivre des travaux et de conforter un champ de recherche suite à la suppression de l'observatoire de la désistance et de la récidive.

Cette introduction témoigne du souci d'un réel dialogue interdisciplinaire mais également d'une mise en perspective des réflexions et des analyses entre chercheurs et professionnels. À ce titre, cet ouvrage vise un large lectorat intéressé par les questions de déviance et de délinquance mais également par le champ des possibles en dehors d'un parcours de délinquance tant du point de vue objectif que subjectif.

BIBLIOGRAPHIE

- BENBOURICHE Massil, VENTEJOUX Aude, LÉBOUGAULT Mélody et HIRSCHELMANN Astrid, 2012, « L'évaluation du risque de récidive en France. Expérience et attitudes des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 3, p. 305-318.
- BIDART Claire, 2006, « Crise, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, vol. 1, p. 29-57.
- CASTEL Robert, 1998, *Les sorties de la toxicomanie*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg.
- CARLOS Rita, 2020, « Espaces autorisés et autorité des places : des déplacements aux trajectoires des acteurs en Centre éducatif fermé », *Champ pénal/ Penal field*, [En ligne].
- CHAMBOREDON Jean-Claude, 1971, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, n° 3, vol. 12, p. 335-377.
- CHANTRAINE Gilles, 2004, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF.
- CHÉRONNET Hélène, 2022, « *Carrières* » *délinquantes et parcours de jeunes en institution*, rapport de recherche, ministère de la Justice, ENPJJ.
- CONFÉRENCE DE CONSENSUS, 2013, *Pour une nouvelle politique publique de prévention de la récidive, Principes d'action et méthodes*, rapport au Premier ministre, 20 février 2013.
- DELARRE Sébastien, 2012a, « Des discours aux chiffres : les effets d'une décennie de lois réformatrices en matière de justice des mineurs », *Champ Pénal/ Penal Field*, vol. IX, [<http://journals.openedition.org/champpenal/8235>].
- DELARRE Sébastien, 2012b, « Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance », *Infostats*, n° 119, Bulletin d'informations statistiques, ministère de la Justice.
- FILIPPI Jessica, 2020, « L'évaluation des mineurs délinquants : une entreprise peu axée sur la limitation de la récidive », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 24, printemps.
- FILLEULE Olivier (dir.), 2005, *Le désengagement militant*, Paris, Belin, coll. « Sociologiquement ».
- GAÏA Alice, 2022, *Des embrouilles à la débrouille. Des sorties de délinquance juvénile plurielles et incertaines*, thèse de sociologie, université Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, CESDIP.
- GAÏA Alice, LARMINAT Xavier de et BENAZETH Valérian, 2019, *Comment sort-on de la délinquance ?*, Chêne-Bourg, Médecine et Hygiène, coll. « Déviance et société », p. 9-29.
- GAÏA Alice, 2019, « L'art de la « débrouille » : des sorties de délinquance juvénile par intermittence », in Alice GAÏA, Xavier de LARMINAT et Valérian BENAZETH (dir.), *Comment sort-on de la délinquance ?*, Chêne-Bourg, Médecine et Hygiène, coll. « Déviance et société », p. 75-92.
- HERZOG-ÉVANS Martine, 2012a, « Outils d'évaluation : sortir des fantasmes et de l'aveuglement idéologique », dossier « Prévenir la récidive, évaluer la dangerosité », *AJ Pénal*, n° 2, p. 75-79.
- HERZOG-ÉVANS Martine, 2012b, « Exécution des peines, délinquance sexuelle et "positionnement quant aux faits" : enjeux juridiques et criminologiques », *AJ Pénal*, n° 12, p. 632-635.
- HIRSCHELMANN Astrid, 2019, « Focus on New French Schemes and Methods to Support Prison Release and the Desistance Process », in Hans-Jörg ALBRECHT, Maria WALSH, Elke WIENHAUSEN-KNEZEVIC (ed.), *Desistance Processes Among Young Offenders Following Judicial Interventions*, Berlin, Max Plank Institut, Duncker & Humblot, p. 141-155.
- HIRSCHELMANN Astrid, HARRATI Sonia, WINTER Anne et VENTÉJOUX Aude, 2016, « Défis et défis autour de l'évaluation de la dangerosité », *Les Cahiers de la justice*, n° 1, 2013, p. 85-100.

- HIRSCHELMANN Astrid et LAFORTUNE Denis (dir.), 2016, *Un programme d'évaluation des personnes placées sous main de justice fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (PREVA)*, rapport de recherche soumis à la Direction de l'administration pénitentiaire, juillet, 226 p., [<http://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2016/08/PREVA-rapport-final.pdf>].
- HOUADFI Saïda, 2019, *Éducation, protection et contrôle de la jeunesse : contribution à une sociologie des professionnel-le-s de la prise en charge socio-judiciaire*, thèse de sociologie, université de Lille.
- LÉONARD Thomas, 2014, *De la politique publique à la pratique des comparutions immédiates. Une sociologie de l'action publique au prisme des configurations locales et nationale*, thèse de sciences politiques, université de Lille 2.
- MARUNA Shadd et LEBEL Thomas P., 2012, « Approche sociopsychologique des sorties de délinquance », in Marwan MOHAMMED, 2012, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, p. 59.
- MARUNA Shadd, 2001, *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*, Washington DC, American Psychological Association Books.
- MCNEILL Fergus, 2006, « A desistance paradigm for offender management », *Criminology and Criminal Justice*, n° 1, vol. 6, p. 39-62.
- MOHAMMED Marwan, 2012, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte.
- MOHAMMED Marwan, 2007, *La place des familles dans la formation des bandes de jeunes*, thèse de sociologie, université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, CESDIP.
- MBANZOULOU Paul, HERZOG-EVANS Martine et COURTINE Sylvie, 2012, *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice*, Paris, L'Harmattan, coll. « Savoirs et pratiques ».
- PROVENCHER Marie-Andrée, COTE Philippe-Benoît, BLAIS Martin et MAINSEAU Hélène, 2013, « La prostitution en situation de rue. Une analyse qualitative des trajectoires d'entrée et de sortie chez les jeunes femmes à Montréal », *Service social*, n° 2, vol. 59, p. 93-107.
- SALLÉE Nicolas, 2020, « Vingt-cinq ans de politiques publiques du traitement pénal de la jeunesse. Glissement paradigmatique et dissémination d'une logique de contrôle mondialisée », *Agora Débats/Jeunesses*, n° 86, vol. 3, p. 97-110.
- SALLÉE Nicolas, 2018, « Accompagner, surveiller, (ne pas) dénoncer », *Champ pénal/ Penal field*, vol. XV, [<https://doi.org/10.4000/champpenal.9869>], mis en ligne le 20 novembre 2018.
- SALLÉE Nicolas, 2014, « Les mineurs délinquants sous éducation contrainte. Responsabilisation, discipline et retour de l'utopie républicaine dans la justice des mineurs française », *Déviance et Société*, n° 1, vol. 38, p. 77-101.
- SHAPLAND Johanna et BOTTOMS Anthony, 2019, « Délinquance, victimation et désistance : parcours d'hommes adultes suivis dans le cadre d'une étude sur les sorties de délinquance à Sheffield », in Alice GAÏA, Xavier DE LARMINAT et Valérian BENAZETH, 2019, *Comment sort-on de la délinquance ?*, Chêne-Bourg, Médecine et Hygiène, coll. « Déviance et société », p. 93-114.
- SOLINI Laurent, NEYRAND Gérard et BASSON Jean-Charles, 2011, « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et Société*, n° 2, vol. 35.
- VANDERSTUKKEN Olivier et BENBOURICHE Massil, 2014, « Principes de prévention de la récidive et principe de réalité en France : les programmes de prévention de la récidive à la lumière du modèle "Risque-Besoins-Réceptivité" », *AJ Pénal*, n° 11, p. 522-527.

VUATTOUX Arthur, 2014a, « Gender and Judging, ou le droit à l'épreuve des études de genre », *Tracés. Revue de sciences humaines*, [<https://journals.openedition.org/traces/6099>].

VUATTOUX Arthur, 2014b, « Adolescents, adolescentes face à la justice pénale », *Genèses*, n° 97, p. 47-66.

VUATTOUX Arthur, 2021, *Adolescence sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique ».